

---

## Adresse de la société populaire de La Rochelle (Charente-Inférieure), lors de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de La Rochelle (Charente-Inférieure), lors de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794).  
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 172-173;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21341\\_t1\\_0172\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21341_t1_0172_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

nationale comme un gage sacré de sa fidelité et de sa reconnoissance.

Collationné conforme au registre par nous président et secrétaires les jours et an susdits.

DERUPOINT, *président*,  
Aug. PRUDHOMME, *secrétaire*.

*m*

[*Les citoyens de la société populaire de Louviers à la Convention nationale, le 2 brumaire an III*] (46)

Égalité, Liberté.

Qui serd bien son pays ne craind plus l'échafaud.

Représentants,

Votre adresse au Peuple français vient de fixer l'opinion publique qui paraissait incertaine entre la justice et la terreur. La société populaire de Dijon demandait la terreur ; des hommes impurs, d'autres égarés se réunissaient à ce système odieux ; forts du sentiment impérieux de vos devoirs, vous avez solemnellement proclamé la justice ; votre courage a rallié les bons citoyens et la terreur a disparu. L'homme sanguinaire est écrasé, le factieux est courbé sous la verge de la raison, l'homme vertueux a recouvré l'espérance d'être utile à sa patrie. Ainsi le citoyen repose en paix, la justice nationale le protège ; ainsi l'homme sensible qui reçut de la nature des vertus douces en partage, ne craint plus d'être taxé de modérantisme, ainsi l'homme courageux qui dénonce les abus et les violences ne sera plus traité comme aristocrate ou contrerévolutionnaire. Les français républicains effaceront par des siecles de vertu, le souvenir des proscriptions.

Que le gouvernement soit révolutionnaire jusqu'à la paix ! que la cause de la liberté soit servie dans l'intérieur comme elle est défendue aux frontières ! que partout la République triomphe ! mais que les actes arbitraires, le pillage, le carnage, ne soient jamais appellés mesures révolutionnaires ! la liberté a besoin de dévouement et non de victimes.

Que la justice nationale atteigne les hommes de sang, les conspirateurs, les dilapidateurs et tous les ennemis de la liberté ! mais qu'elle ne soit plus un instrument de vengeance entre les mains des factieux.

Nous applaudissons à vos principes ; nous jurons obéissance à vos décrets ; amitié et fraternité à tous les vrais patriotes ; haine et mépris à tous les intriguants et nous vouons à l'exécration publique les partisans de toutes les tirannies.

*Suivent 54 signatures.*

*n*

[*Les sociétés populaires réunies des Andelys à la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III*] (47)

Liberté, Égalité, fraternité.  
La République ou la mort.

Représentants.

Votre sublime adresse au peuple français a sonné le réveil de la vertu et la mort des intrigants ; le faux patriote se cache, le vrai républicain respire, et la grande majorité de la nation se rallie autour des principes décrétés par la nature et sanctionnés par la Convention : Votre énergie à enraillé la charette des bourreaux ; que votre sagesse continue de conduire le char de la Révolution dans le véritable sentier du bonheur ; la Justice : que rien n'arrête sa marche régulière, qu'il écarte les coupables par erreur, mais qu'il écrase tous les méchants par caractère.

Législateurs, vous avés franchi la vallée de la tyrannie, de l'esclavage, de la mort, entrés enfin dans la terre promise : le 14 juillet fût le printemps de la révolution, le 10 août fût son été, que le 10 thermidor soit son éternel automne et que tous les français y cueillent avec vous, eux le fruit de vos travaux, vous le prix de leur bonheur.

Aux Andelys, le vingt cinq vendémiaire, troisième année de la République une et indivisible.

Les membres des comités de correspondance des dites sociétés.

DEZIE, LECOQ, DOMES, GUÉRIN, LAMBLIN.

Vu par nous présidents et secrétaires des sociétés populaires des Andelys.

BUSTEL, *président*, LEPELLETIER, *président*, ROYER, LAMBLIN, *secrétaires*.

*o*

[*La société populaire révolutionnaire régénérée de La Rochelle à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (48)

Citoyens représentans,

Des monstres avoient osé proclamer *l'ordre du jour* de la vertu, tandis que leur immoralité profonde et ténébreuse méditoit dans le silence du crime, la ruine et l'asservissement du peuple. Ils comprimoient sous l'empire de la terreur les plaintes de l'innocence et le ressort de l'énergie.

Leur masque est tombé ; leurs coupables projets se sont évanouis et leur chute éclatante

(46) C 325, pl. 1405, p. 32. *Bull.*, 8 brum. ; *J. Fr.*, n° 765 ; *M. U.*, XLV, 153.

(47) C 325, pl. 1405, p. 31.

(48) C 325, pl. 1405, p. 29.

semble avoir donné le signal du véritable triomphe de ces vertus dont ils déshonoroient le nom. Votre adresse au Peuple français proclame et consolide ce triomphe désiré. La société populaire de la Rochelle y a reconnu les principes qui furent toujours les siens. Elle fait plus : elle se glorifie d'avoir déjà opéré dans son sein l'épuration qui doitachever de régénérer toutes les parties de la République. Des hommes de sang, des intrigans sans pudeur pesoient sur la commune de la Rochelle. La société populaire qui trop longtemps trompée par leur odieux charlatanisme les comptoit au rang de ses membres, vient enfin de leur rendre justice en les rejetant de son enceinte. Pouvoient-ils y siéger encore, lorsque les vertus, vraiment à l'ordre du jour, repoussent à jamais du sanctuaire de la liberté, les êtres immoraux qui le souilloient de leur présence?...

Nous vous faisons passer, citoyens-représentans, l'extrait du procès-verbal de notre séance du 27 de ce mois. Les transports avec lesquels votre adresse y fut accueillie, la détermination qui en suivit la lecture, vous rendront témoignage de nos sentimens. Restez à votre poste, dignes représentans d'un peuple libre! le torrent révolutionnaire n'est pas écoulé; mais la vertu l'emporte, les méchans pâlissent, la vérité brille... Vive la République! Vive la Convention nationale.

GANET fils, président,  
AVRARD, DANGLADE, secrétaires.

[*Extrait des registres des délibérations de la société populaire régénérée de La Rochelle, séance du 27 vendémiaire an III, le 28 vendémiaire an III*] (49)

Liberté, Égalité.

On donne lecture de l'adresse de la Convention nationale au peuple français. La lecture de cette adresse a été plusieurs fois interrompue par des applaudissements et par des cris plusieurs fois répétés de Vive la République et la Convention nationale; après avoir rendu hommage à la pureté des principes contenus dans la ditte adresse; la société arrête qu'il en sera fait lecture trois fois par décade pendant trois décades concécutives et arrête en outre qu'il sera fait à la Convention adresse de félicitation à laquelle on joindra extrait du procès-verbal de la ditte séance.

GANET fils, président,  
DANGLADE, secrétaire.

**p**

La société populaire de Coulommiers félicite la Convention nationale sur son Adresse au peuple français; elle déclare qu'elle n'a jamais

reconnu d'autre guide et d'autre centre que la représentation du peuple; qu'elle se contente de surveiller l'aristocratie, le modérantisme, l'égoïsme et tous les vices qu'ils enfantent. Cette société invite la Convention à rester à son poste, à faire disparaître la pauvreté, la mendicité, la misère; à donner à la jeunesse une éducation, à remplacer le fanatisme et la superstition, par des fêtes qui puissent agréablement occuper le peuple les jours de repos, et à faire fleurir promptement le commerce et les arts (50).

**q**

[*La société populaire du Rocher, séante en la commune de Mortagne, à la Convention nationale, s. d.*] (51)

Liberté, Égalité.

Lorsque la Convention nationale n'est occupée que du bonheur des français, les français ne doivent s'occuper que du bonheur de la Convention nationale. Elle le trouvera ce bonheur dans la reconnaissance des bons citoyens, dans leur obéissance aux lois; elle le trouvera dans les progrès de l'énergie et des vertus républicaines; elle le trouvera enfin dans la prospérité publique.

Et nous aussi nous trouverons le nôtre à nous pénétrer de ces vérités, à en former la chaîne de nos devoirs; mais ou pourrait-on les trouver plus énergiquement tracés que dans l'adresse du 18 vendémiaire au Peuple français? elle a été réçue dans notre société avec ces sentimens que l'on doit aux bienfaits, elle a été entendue avec le plus vif enthousiasme et elle nous deviendrait inutile aujourd'hui, tant les principes en sont gravés dans nos coeurs en caractères inéfaçables.

Vous avés déjoué la plus vaste et la plus criminelle des conspirations; vous avés fait tomber les têtes des plus audacieux conspirateurs, et la france opprimée par le plus lache et le plus cruel des tirans, est rappelée à une nouvelle existence, elle en consacre les premiers instants en actions de grâce pour ses libérateurs; mais elle leur demande une vengeance plus complète... frappés Legislateurs, ces monstres, restes impurs de l'hydre que vous avés terrassée et dont on voit encore les têtes hideuses s'elever audacieusement. Ces embastilleurs forcenés qui ne voudraient voir sur la surface de la République, que des prisons et des bourreaux; ces scélérats qui veulent tuer la vérité, parce que tôt ou tard la vérité doit éclairer leurs crimes. Frappés les anarchistes, les brigands et les fripons, protégés la liberté de la presse; elle est utile à la progression des lumières; mais exterminés ces libellistes qui disséminent les défiances sur la sagesse de vos décrets, qui proclament des dangers imagi-

(50) *Bull.*, 8 brum. J. Fr., n° 745.

(51) C 325, pl. 1405, p. 27.